



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P135_2021

Date : 06/05/2021

**OBJET : Signature de la convention de partenariat avec la Bibliothèque
Départementale de la Manche**

Exposé

La Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM) apporte son concours aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département pour le développement de la lecture publique. Une convention cadre les modalités de ce partenariat.

Pour la période 2020-2025, il est proposé la signature d'une unique convention entre la BDM, les huit communes portant des bibliothèques sur le Cœur du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin portant le réseau Lire@Coeur.

Dans le cadre de cette convention, la BDM s'engage aux services suivants :

- Prêt d'un fonds de roulement de documents (livres et documents audiovisuels) ;
- Prêt d'outils d'animation : expositions, valises thématiques, jeux de société, jeux vidéo, kit scénique, tapis de lecture, kamishibai, etc. ;
- Accès à un bouquet de services en ligne : presse, cinéma et apprentissages ;
- Organisation de formations initiales et continues et des rencontres professionnelles ;
- Possibilité de bénéficier d'une ou plusieurs actions proposées dans les programmations de la BDM, dans le cadre d'Histoire(s) d'en découdre, festival annuel du conte notamment ou d'autres évènements (concerts, spectacles, accueils d'auteurs, lectures, ateliers, etc.).

En contrepartie, la signature de la présente convention suppose pour les bibliothèques et le réseau de tendre vers des objectifs en matière de moyens humains et matériels, de locaux, d'horaires d'ouverture et de budget.

Le projet de convention a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du réseau lecture et de la Commission de Territoire du Service Commun.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu la convention de création du Service Commun du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin en date du 31 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin en date du 31 Mars 2021,

Décide

- **D'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat avec la Bibliothèque Départementale de la Manche,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE